

ORDRE DU JOUR
Conseil d'administration de
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
2^{ième} séance ordinaire
Hiver 2023
Mercredi 15 mars 2023
11h30



Présence:

Valérien Hébert-Ferrat
Camila Quiroz
Bianca Rouleau-Bonenfant
Emilie Bélanger
Emilien Boudreau
Priscila Vasquez
Lilian Létourneau
Nikie Boillat-Proulx
Mathieu Saade
Louis Dupéré
Karim Tendjaoui
Hugo Dieujuste
Malika Rougaïbi
Thomas Blackburn-Boily

Observation :

Matis Rousseau
Émile Parent-Simard
Samuel Fecteau
Eloise Desaulniers-Goulet
Félix Simoneau
Anne Bélanger
Rose Beauséjour
Alexandra Lamothe
Justine Plesant
Gabriel Tremblay

Absences:

Gabriel Arsenault

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11h38.

2. Constatation du quorum

3. Désignation du praesidium

Émilien Boudreau propose de nommer Thomas Blackburn Boily au praesidium et Matis Rousseau au secrétariat.

Louis Dupéré appuie.

AU.

4. Adoption de l'ordre du jour

Émilie Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Camila Quiroz appuie.

AU.

5. Adoption du procès verbal de la séance du CA du 29 janvier 2023

Nikie Boillat-Proulx propose l'adoption du procès verbal du 29 janvier 2023

Karim Tendjaoui appuie.

AU.

6. Demande de subvention Concours Charles-Rousseau

Alexandra Lamothe: On a reçu la confirmation pour l'hôtel donc la demande est moindre. Nous réclamons seulement un montant pour les participants qui sont au Bac. C'est sur une période de 7 jours. On a un prix de 1175\$ par chambre, et ça revient à 612\$ par personne. On doit aussi se déplacer jusqu'à Longueuil, et on réclamait 150\$ par personne pour le déplacement (rencontre d'un juge et déplacement pour la plaidoirie). Pour la nourriture, un total de 1050\$ pour les 3 personnes. La demande est donc de 3036\$ pour les personnes membres de l'AGED. Le concours, c'est un concours de droit international.

Karim Tendjaoui : D'où sort le 150\$ par personne pour le déplacement, sachant que vous pouvez covoiturer?

Alexandra Lamothe : Le concours est après l'école, et on est donc plus à Sherbrooke, donc on part de loi (Saguenay par exemple) pour se rendre au concours.

Camila Quiroz-Vasquez : Les concours sont supposés être subventionnés à 50%. La demande représente quoi?

Alexandra Lamothe : C'est au complet, la faculté couvre jusqu'à 50%. Nous demandons une base et la faculté vient pallier ce qu'il manque.

Bianca Rouleau Bonenfant : La demande semble exagérée. Je ne vois pas pourquoi les chambres ne sont pas partagées.

Émilien Boudreau : Dans le fond, pas grand chose n'a changé, la demande n'a pas été réajustée tant que cela. Ce n'est pas suffisant, de plus cela a lieu à Longueuil, donc ce ne devrait pas être plus de 100\$ par personne, considérant qu'il y a d'autres moyens de transport. Le transport en commun ne semble pas avoir été pris en considération. Au maximum, 150\$, sinon 0\$.

Camila Quiroz : Je peux comprendre pourquoi le concours a ce prix là, c'est sur une semaine. Ce qui me dérange c'est qu'on a pas encore le montant accordé par la faculté encore. C'est mal calculé et sur aucune base concrète, pour cette raison je n'accordais pas d'argent.

Nikie Boillat-Proulx : J'aimerais qu'on se rappelle que l'année dernière on a donné 300\$ pour le même concours alors que c'était en France. Je pense qu'on ne devrait pas accorder d'avantage, sinon même rien.

Émilie Bélanger propose de rejeter la demande de subvention.

Émilien Boudreau appuie.

Valérian Hébert-Ferrat: Je pense qu'on pourrait trouver une solution entre 0 et 100\$, parce que d'accorder 0 ça ne me semble raisonnable

Bianca Rouleau-Bonenfant : Je sais pas si c'est faisable, mais on sait que l'ancien c'est 300\$ par personne. Est-ce qu'il pourrait être bénéfique de faire une comparaison avec ce dit concours pour se donner une meilleure idée?

Thomas Blackburn-Boily : On doit se fier à ce qui a été octroyé l'année dernière pour le même concours, et cette année pour les autres.

Mathieu Saadé : Je suis d'accord avec Valérian. Je pense que si on accorde 200\$ ça serait plus que généreux.

Nikie Boillat-Proulx : Je comprends que ça peut sembler violent, mais le problème c'est que si on donne 300\$ à celui-ci parmi tous ceux existant, ça va créer un précédent. Ça demeure une initiative étudiante et les étudiants.es doivent être prêts.es à absorber un certain coût.. Il faut être prudent dans l'argent qu'on accorde.

Malika Rougaïbi : J'inviterais à battre la proposition et à offrir 50\$ par personne.

Camila Quiroz : Normalement quand on se fait rembourser les frais de remboursement, c'est à partir de Sherbrooke, peu importe d'où tu viens.

Émilien Boudreau : Je veux dire aussi que la dernière fois que ça a été présenté, on a demandé que des documents et infos au support soient fournis, ce qui n'a pas été fait encore à ce jour. Je ne serais pas mal à l'aise de ne rien accorder pour l'instant et d'attendre de voir s'ils nous reviennent avec un avancement et des informations concrètes.

Sur la question du rejet de la demande de subvention :

Valérien Hebert-Ferrat demande le vote.

A: 0

P: 9

C: 4

La proposition de rejeter la demande de subvention est adoptée à la majorité.

Le CA invite les participants au concours à refaire une demande de subvention une fois que les autres sources de financements auront été abordées.

7. Demande de subvention Concours Laskin

Félix Simoneau: Laskin est un concours de droit administratif et constitutionnel, cette année c'était à Halifax sur trois jours. On a tenu compte des frais endossés (l'avion, l'hébergement et le transport) avant de vous présenter cette demande. On a demandé 300\$ par personne en sachant que ça coûtait plus cher que ça. Comme Nikkie a mentionné, on s'inscrit au concours en sachant que des coûts sont engendrés. En comparaison avec d'autres unis, on vous présente cette demande qu'on considère raisonnable.

Anne Bélanger : Si je peux ajouter, le fait d'avoir un concours qui est subventionné pourrait encourager d'autres étudiants à s'inscrire à des concours comme celui-ci. On a gagné des prix l'année dernière, cette année encore, donc je pense que ça fait rayonner la faculté.

Félix Simoneau : Les frais de transport sont comptabilisés à partir de l'aéroport de Mtl. Aussi, nous étions obligés d'être hébergés au Marriot, ce qui a fait augmenter les prix.

Samuel Fecteau : Le concours Laskin est un concours pancanadien qui jouit d'une réputation excellente. Si l'association étudiante souhaite donner son soutien, cela favorise aux étudiants d'avoir ces diverses opportunités et de peut-être devenir de futurs plaideurs!

Émilien Boudreau : Comme pour la dernière demande, on veut éviter de créer un précédent pour que tous les membres de l'AGED qui participe à un concours puissent nous demander des fonds. Si les autres facultés de droit accordent plus, il faudrait mettre de la pression sur la direction pour qu'ils le fassent également.

Malika Rougaïbi : Si on vous octroie ce montant là, devez-vous payer de votre poche également?

Félix Simoneau : Oui. Nous avons déboursé des coûts de notre poche et avons également fait les efforts nécessaires pour réduire au maximum ceux-ci.

Louis Dupéré propose d'accorder le montant demandé de 300\$ par personne pour un total de 1500\$.

Camila Quiroz appuie.

AU.

8. Demande de subvention Comité du droit Constitutionnel et Politique

Samuel Fecteau : La demande de subvention est de 71,17\$, Éloïse vous la présentera.

Éloïse Desaulnier-Goulet : Notre événement était le 17 février dernier, avec le premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson. Notre objectif premier, c'était la mobilisation et la participation des étudiants. On a eu beaucoup d'appuie. Considérant le moment dans la session, on voulait assurer une grande mobilisation. On a donc choisi d'offrir de la nourriture. On a décidé d'acheter des sushis. Les autres solutions n'auraient pas fonctionné. On a eu plus de 200 personnes qui sont venues, dont la moitié était de droit. On a aussi une lettre de Guillaume Rousseau qui nous donne son avis et feedback suite à l'événement. Celui-ci félicite la bonne tenue de l'événement et remercie le comité pour leur aide à faire rayonner ce champ.

Émilien Boudreau : Le rejet d'une demande de subvention pour un montant de 500\$ fait par le CE est sans appel, en vertu de l'article 8 de l'Annexe L des RGs.

Thomas Blackburn-Boily : Ce qui fait en sorte que j'ajoute ça dans le pouvoir du CA de veiller aux intérêts généraux de l'AGED, ne pas accorder l'argent ferait en sorte que les étudiants seraient obligés de payer ça de leur poche, et dans une association comme la notre la question est de se poser à savoir si c'est raisonnable de ne pas accorder une deuxième chance d'être entendus au CA.

Émilien Boudreau : Les participants au concours Laskin auraient aussi eu à payer de leur poche si nous avions refusé de leur accorder la somme demandée.

Thomas Blackburn-Boily : Un concours bénéficie directement aux participants. Ici, les membres auraient à payer pour quelque chose qui ne leur a pas directement bénéficié.

Émilie Bélanger : Pour mettre en contexte la décision du CE, en premier lieu nous n'avons pas reçu la demande de subvention avant le tenue du CE, et les membres n'étaient pas là pour la présenter. De plus, nous n'avons pas non plus la lettre du professeur à l'appuie. Un organisme faisait aussi affaire avec eux et c'était incertain à savoir s'ils pouvaient soutenir le 70\$ish de plus. Ils ont aussi fait le choix volontaire de débourser le montant de plus. C'était en gros le raisonnement derrière la décision.

Thomas Blackburn-Boily : La décision prise aujourd'hui ne peut être seulement par rapport au fait d'accorder ou non le montant à proprement dit, il est aussi possible pour le conseil de demander par exemple une réévaluation de la décision en CE.

Mathieu Saade : J'aimerais savoir pourquoi le CE a pris cette décision là. J'aimerais dire pour appuyer les propos du président, pour un concours, c'est d'appuyer des intérêts personnels, alors qu'ici c'est pas l'intérêt des étudiants en général. Si on doit subventionner, c'est pour ce genre d'événement. Surtout cette somme de 71,17\$, ce n'est pas une grosse somme. C'est vrai aussi que commander de la pizza pour un tel événement serait moins bien vu. C'est aussi Guillaume Rousseau qui a demandé à commander plus de nourriture, car il s'agit ici d'un ancien premier ministre.

Nikie Boillat-Proulx : en question pour le comité, vous avez fait une collaboration avec la maîtrise, avez-vous vérifié de leur côté à savoir s'ils peuvent financer également de leur côté?

Éloïse Desautier-Goulet : En fait, le DPAA, nouveau programme, il nous avait déjà mentionné qu'il n'avait pas eu beaucoup de fonds. Ils ont payés pour l'ex premier ministre, la salle, etc. Donc ils nous ont demandé notre aide pour le financement. Le professeur Rousseau ne nous a pas accordé de fonds non plus.

Matis Rousseau : En parlant à plusieurs personnes présentes à la conférence, ce n'est pas les informations que j'ai personnellement eu. À mon sens, une bonne partie des personnes présentes étaient des gens de politique, et non des étudiants en droit. Je ne vois pas pourquoi l'AGED paierait la totalité du montant. Deuxième chose, la décision du CE a été prise dans un contexte un peu plus large, Il est arrivé à plusieurs reprises que les comités dépensent plus que ce qu'il est accordé en début d'année. Notre décision reposait donc sur le fait qu'il nous semble important d'arrêter cette tendance là.

Samuel Fecteau : Pour le nombre de participants, des inscriptions devaient être faites et gérées par le DPAA. C'est donc basé sur cet élément là. De plus, Me Johnson avait demandé à main levée selon les programmes, ce qui nous confirmait dans les faits. Pour ce qui est du dépassement de coûts, en automne, il y a eu certaines situations mais je n'ai pas souvenir que c'est une tendance lourde. Les finances semblent être correctes, et donc sur ce point, la question devrait peut-être bénéficier d'un recadrage.

Malika Rougaïbi : C'est rendu accessoire de se dire si c'est accessible aux étudiants de droit ou politique. On ne veut pas que des étudiants bénévoles d'un comité payent de leur poche pour un événement. Le Comité Lawgames, par exemple, avec respect, ça demeure une buvette et ils ont pu obtenir des fonds malgré tout (pour un déjeuner), alors je ne vois pas pourquoi tout d'un coup on ne peut pas rembourser ça. Je comprends que le CE est tanné des demandes de remboursement, alors à ce moment-là on doit se doter d'une politique claire pour boucher cette problématique là. Cependant je ne vois pas pourquoi on peut rembourser des dépenses du comité LawGames mais pas celui-ci. Je serais donc d'avis de rembourser la demande.

Émile Parent-Simard : D'abord, je suis assez d'accord avec Émilien. Pour l'instant il n'y a pas de proposition, mais si quelqu'un venait à proposer d'accorder le montant, ce serait à toute fin pratique un droit d'appel, ce qui est interdit par les RGs. Sur la comparaison avec

Lawgames, elle n'est pas adéquate. Lawgames a fait face à des coûts imprévus, imprévisibles et nécessaires, alors qu'ici c'est en toute connaissance de cause que le comité a décidé de dépasser son budget. La situation ici est que le Comité politique a décidé de dépenser l'entièreté de son budget sur de la nourriture sur un seul événement, ce que l'on tente de dissuader les comités de faire de plus en plus. En plus, je comprends le problème de respecter un minimum de standing, mais ce qui a été acheté - des sushis - est à peu près ce qu'il y a de plus cher sur le marché. Aussi, la raison du nombre imprévu d'inscriptions tient au manque de communication entre le comité et l'organisme organisateur. Les membres du comité sont venus me voir avant de dépasser leur budget en me demandant s'il leur était possible d'aller chercher l'excédent au CE. Je les ai avertis qu'il n'y aurait pas de CE avant l'événement, et que s'ils prenaient la décision de dépasser leur budget, ils devaient accepter le risque d'assumer le montant. S'il est vrai que c'est le professeur Rousseau qui a poussé en ce sens, ce serait selon moi à lui d'assumer les frais, d'autant plus que l'événement a profité aux étudiants de son programme également.

Rose Beauséjour : Notre décision n'était pas basée sur le montant de la demande, mais sur les procédures non conformes et sur le contexte du dépassement du fond. Le comité a abordé la question de la publicité, alors qu'Audrina, Responsable aux communications, a confirmé en CE n'avoir accepté aucune affiche promotionnelle sur les sites webs de l'AGED. J'invite donc les administrateurs à renvoyer la question en CE, s'ils le jugent nécessaire, considérant que c'est une demande qui ressort de nos compétences et que nous aurons la documentation nécessaire sur laquelle se baser pour prendre une décision éclairée.

Camila Quiroz : Le 71 \$ devrait être accordé, car une conférence avec un premier ministre fait rayonner notre faculté. Je comprends qu'ils ont pris un risque en dépassant le budget, mais ce genre d'événement n'arrive pas souvent, c'est exceptionnel. Ce serait aussi hypocrite de ne pas rembourser une telle demande alors qu'on a dit oui à Lawgames. Si on veut renverser la tendance, je suis d'accord, mais il faudrait le faire autrement que de ne pas accorder cette demande-ci, alors qu'une telle demande a été accordée à Lawgames, ce ne serait pas équitable.

Hugo Dieujuste : Je n'étais pas là pendant la décision qui s'est donnée sur les Lawgames, mais je suis d'accord avec Emilie et les comités doivent faire preuve de prudence et de diligence dans leurs dépenses. C'est un budget qui est accordé d'avance et le comité est au courant de celui-ci. Ils sont allés dessus volontairement. Malgré que ce soit un montant moindre, ça peut effectivement créer un précédent.

Nikie Boillat-Proulx propose de contester la décision du Président du conseil d'administration d'amener le point en CA.

Louis Dupéré appuie

Camilla Quiroz : Je suis contre la proposition de Nikie.

Émilien Boudreau : Si vous voulez accorder l'argent, il faut déroger aux RGs. Pour déroger aux RG, il faut le $\frac{3}{4}$ des votes des administrateurs.

Malika Rougaïbi : Avec égards, je ne comprends pas en quoi on a besoin de déroger aux RGs, puisque la question est d'intérêt général. Cet article des RGs a été écrit en des termes généraux pour une bonne raison.

Mathieu Saade : Ma première décision officielle c'était d'accorder 10 000\$ aux Lawgames, et ils sont revenu demander de l'argent. Si le CE dit qu'il y a une tendance, je ne pense pas qu'il faut casser le précédent maintenant.

Émilie Bélanger : En premier lieu, la comparaison je pense qu'elle est mal faite avec Lawgames. Lorsqu'il arrivait avec des demandes, ils avaient déjà cherché beaucoup de commandite, et exploré tous les différents moyens de financement. Aussi, ce qui revient souvent, c'est qu'On a remboursé de la nourriture, mais ce n'est pas encore arrivé, il n'y a pas de demande de subvention qui a été faite. Pour le comité constitutionnel et politique, on n'avait pas de demande de subvention.

Samuel Fecteau : Je viens ici avec ma collègue, on a tassé un peu les règlements généraux. Devant le conseil exécutif, on a eu la même approche. Ma collègue a envoyé la demande le 21 février à la trésorerie. Je suis très proche du comité, mais le nouveau vice-président n'a pas pris la même implication auprès du comité. Je fais une demande formelle, au même titre que pour Lawgames. Je me suis donc levé et j'ai fait une demande de subvention. Mais le CE a refusé la demande unanimement. Si le CE veut cependant que ce soit fait en suivant les RG, on peut le faire, mais je pense que le CA est là pour ça, prendre des décisions dans l'intérêt de l'association.

Nikie Boillat-Proulx : Je crois qu'on s'écarte un peu, les discussions sont par rapport à la proposition de contester la décision de notre président et non par rapport au fond de la demande de subvention. Le CE est vraiment plus sur le terrain que la plupart des membres du CA, donc je crois que le CA devrait faire preuve de déférence à l'égard du CE.

Louis Dupéré demande la question préalable.

P: 11

C: 1

Contestation de la décision :

A : 2

P : 6

C : 5

La contestation de la décision de la Présidence d'aborder le point au CA est adoptée à la majorité.

Valérian Hébert-Ferrat : J'inviterais le CE à déterminer leur politique quant au traitement des demandes en cours d'année, parce que j'entend de la grogne de la part de plusieurs étudiants comme quoi certains comités seraient avantagés financièrement par rapport à d'autres. Faire cela augmenterait la confiance qu'ont les étudiants en notre gestion financière.

Camila Quiroz : J'inviterais le CE à revisiter leur décision par rapport à ce dossier-là.

9. Réformes des règlements généraux1

9.1. Chapitre IX

Samuel Fecteau : on souhaite ici retirer le représentant de classe pour les troisième année. Avec la faculté, il est émané des discussions qu'il n'était pas pertinent d'avoir un représentant à ce stade. Est-ce qu'il a été pensé une alternative pour les troisième année afin qu'il puissent se référer à quelqu'un au besoin?

Émile Parent Simard : Ce seront des représentants de cohortes à la place de représentants de classe.

9.2. Article 84

9.3. Article 84.21

9.4. Article 75.02

Samuel Fecteau: Ça comprend aussi les gratifications?

Émile Parent-Simard: Oui ça les comprend, de la même manière que la loi fiscale.

9.5. Article 55 et 56

Louis: Pourquoi on donne pas bal à communication.

Émile Parent-Simard : Nous en avons discuté avec la Commission de révision, et on m'a souligné le fait que le respo social est déjà au courant des finances du Comité finissant.es, puisqu'il se charge du Comité promo, donc qu'il était préférable de lui laisser ce comité.

9.6. Article 45

9.7. Article 20.2

9.8. Annexe B

10. Contrat Labatt

11. Nouvelles Party Time

12. Varia

13. Fermeture de l'Assemblée générale

La séance est levée à 13h02.

Les points 9 et suivant sont mis en dépôt jusqu'à la prochaine rencontre.